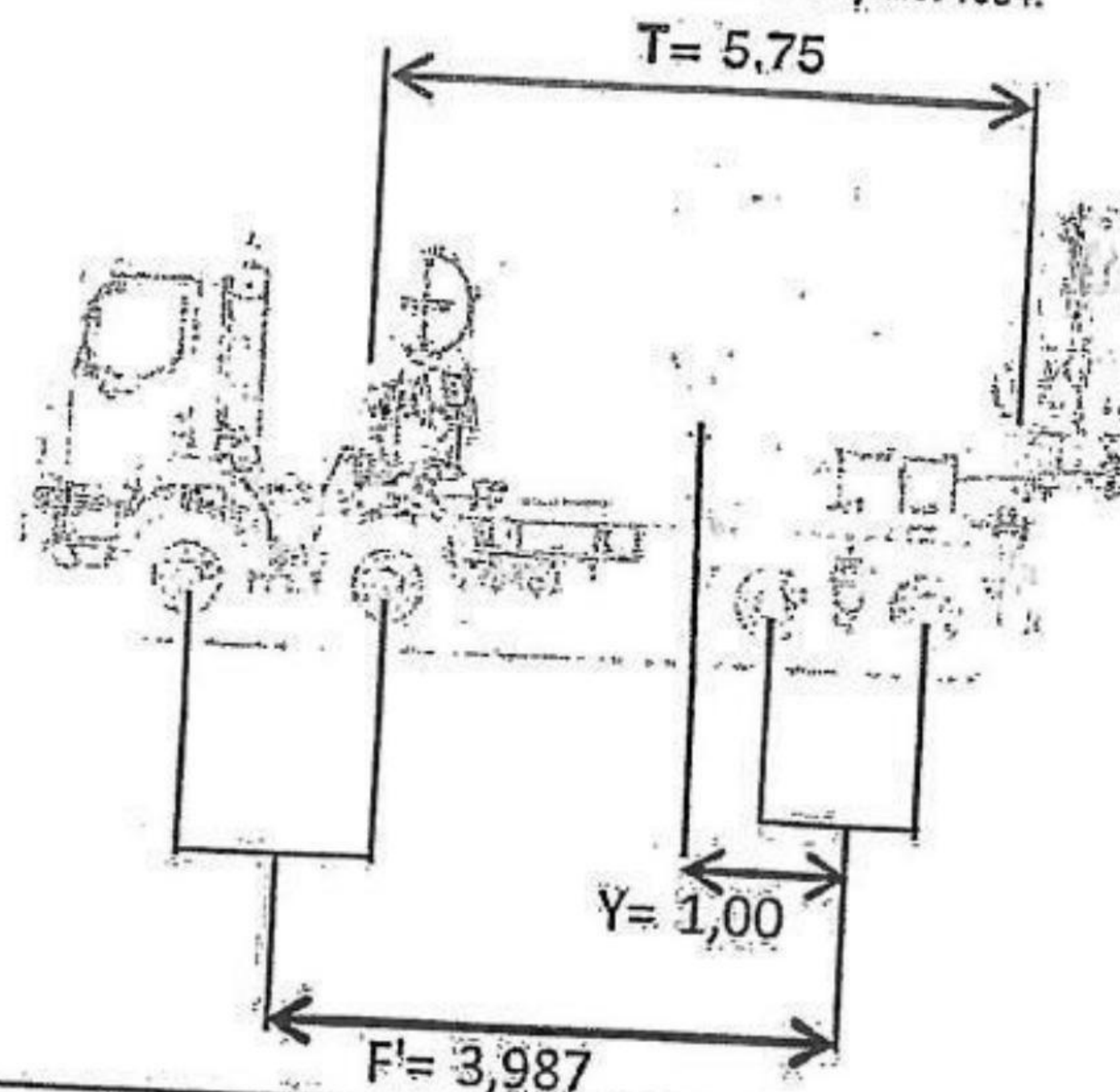


Si le véhicule comporte plus d'un essieu avant, ou si les essieux arrière sont inégalement chargés ou espacés, reproduire ci-dessous un schéma analogue à ceux figurant en appendice aux Annexes VII et VIII de l'arrêté du 19 juillet 1954.

ANNEXE VIII (verso)



Positionnement		AV	AR	
Positionnement réservoir carburant / essieu :		0	3,95	m
Positionnement réservoir Ad Blue / essieu :		0	4,05	m

Volumes			
Carburant :			
Ad Blue :		290	litres
		57	litres

Densité			
Carburant :		0,85	kg/l
Ad Blue :		1,09	kg/l

Influence sur les essieux		AV	AR	
Carburant :		246	62	Kg
Ad Blue :		62	15	Kg

Poids à vide corrigé		AV	AR
		7 988	5 598

REPARTITION DU POIDS DU CHARGEMENT:

Essieu(x) AV (ou pivot) $Ch\ AV = Ch \times (Y/F)$	=	18 264	x	0,25	=	4 581 kg
Essieu(x) AR $Ch\ AR = Ch \times (F-Y)/F$	=	18 264	x	0,75	=	13 683 kg

REPARTITION DU POIDS TOTAL EN CHARGE (PTC)

Poids à vide: PV.AV	7 988	kg	Poids à vide: PV.AR	5 598	kg
Poids conducteur et passagers:			Poids conducteur et passagers:		
p.AV =	150	kg	p.AR =	0	kg
Essieu(x) AV $Ch\ AV =$	4 581	kg	Essieu(x) AR $Ch\ AR =$	13 683	kg
(ou pivot) $PT\ AV\ total =$	12 719	kg	$PT\ AR\ total =$	19 281	kg
$PT\ AV\ autorisé:$		kg	$PT\ AV\ autorisé:$		kg
minimal (2)	5 782	kg	minimal (2)	2 404	kg
maximal (2)	16 000	kg	maximal (2)	21 000	kg

Fait à St Just, le 11-mars-2020

NOTA:

Porte à faux AR utile: distance de l'extrémité AR hors tout d'un véhicule non compris, s'il y a lieu, l'épave et la longueur des ferrures et charnières, à l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée.
Ferrures et charnières: dispositifs (ferrures et charnières de la porte AR, tampons, crochet d'attelage) véhicule.

Le chargement est supposé concentré au point G (centre de gravité), milieu de la longueur utile de chargement.
Dans les cas contraires, la position du centre de gravité doit être déterminée en premier lieu.